

~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne (arrivée à 20h30), GALLAND Suzanne, PEYSSON Christie (arrivée à 20h20), RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme LANZONI Noëlle donne pouvoir à M. BERNEL Denis.

M. DECROZE Emmanuel (arrivé à 21h10 après les délibérations) donne pouvoir à M. PONCET Emile.

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. CODEX Joël.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Mot sur le foyer de Saint Bois : M. le Maire tient à féliciter les élus de Saint Bois pour le travail accompli dans la réfection du foyer, et insiste sur la nécessité de rédiger un règlement précisant les modalités de son utilisation.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Modification de l'ordre du jour :

Suppression Délibérations

- **Demande subventions en DETR pour la mise en sécurité de la traversée d'Arbignieu** (M. le Maire explique les raisons de la suppression).
- **Plan d'actions de réduction des pertes en eau pour Arbignieu. (Délibération à faire pour Saint Bois).**

Rajout Délibérations

- **Classement des archives communales pour la commune déléguée d'Arbignieu**
- **Appel d'offre pour travaux supérieurs à 25 000€ pour le changement de l'ensemble des bouches à clé de la commune déléguée de Saint Bois.**
- **Incorporation grange du Crozet de la commune déléguée de Saint Bois à la commune d'Arboys en Bugey.**
- **Convention avec le futur propriétaire de la grange du Crozet pour la consommation électrique de l'antenne WIFI.**
- **Demande d'aide à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un appel d'offre pour les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.**

Délibérations :

↳ **Objet : plan d'actions de réduction des pertes en eau**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la loi GRENELLE 2 qui crée, pour lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau, de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et des incitations fiscales :

- Disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau potable.
- Etablir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

Ainsi, les collectivités qui s'inscrivent dans cette perspective conserveront leur taux de redevance de prélèvement sur la ressource en eau. Dans le cas contraire, ce dernier sera doublé.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau, lors du contrôle fiscal de la redevance « prélèvement sur la ressource en eau », a identifié le secteur de Saint Bois comme le plus fuyard de la commune.

Par conséquent, la Commune d'ARBOYS EN BUGÉY doit établir un plan d'actions de réduction des pertes en eau pour améliorer le rendement de ce réseau de distribution :

- Actions visant l'amélioration de la connaissance du patrimoine, du fonctionnement du réseau et des secteurs les plus fuyards (et donc augmentation de l'ICGP – Indice de Connaissance de Gestion Patrimoniale du RPQS – Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service).

- Actions de réductions des pertes avec la mise en œuvre de campagnes de recherche et réparation de fuites, de gestion des pressions, de rénovation ou remplacement de canalisations.

A noter que le contenu de ce plan doit être adapté aux problèmes identifiés sur les réseaux de la collectivité et qu'un calendrier de mise en œuvre des actions doit être précisé, de même que les modalités de suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau.

Ce plan d'actions doit être actualisé chaque année tout en étant conçu dans la durée, en tenant compte des effets des actions à court, moyen et long termes.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le plan d'actions de réduction des pertes en eau établi en 2018 (annexé à la présente délibération et impliquant principalement le changement des vannes de section sur Saint Bois) et demande à ces derniers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte la rédaction de ce plan d'actions et demande à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

🔗 **Objet : Modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'AIN)**

Le Maire informe le Conseil : La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les Communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence « électrification rurale ». Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les Communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la Commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment, mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à la charge de la Commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la Commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Approuve la modification statutaire ci-dessus.

🔗 **Objet : Signature convention de fonctionnement 2018 du service urbanisme mutualisé CCBS**

M. le Maire informe que le service urbanisme mutualisé étant assuré par la Communauté de Communes Bugey Sud, une convention constitue une base contractuelle qui organise les responsabilités réciproques entre l'intercommunalité et les Communes membres.

Il rappelle que la CCBS est compétente pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat, et que la commune d'ARBOYS EN BUGÉY a demandé que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol soit assurée pour son compte, vu la délibération d'adhésion en date du 24/10/2008. Il convient de re-

contractualiser une nouvelle convention à compter du 01/01/2018 auprès de ce service instructeur avec délégation de signature.

La mise à disposition de ce service donne lieu à un remboursement de frais calculé avec un fonctionnement annuel réparti proportionnellement au nombre de dossiers et actes traités l'année précédente avec intégration au titre du maintien du service d'une contribution fixe. La part fixe par dossier [Certificats d'urbanisme, Déclarations préalables, Permis de construire, d'aménager ou de démolir] est fixée à 146.25€.

Compte-tenu du changement du nombre de Communes adhérentes avec 3 Communes qui sont parties (Anglefort, Corbonod et Seyssel) et 10 Communes qui sont arrivées (Premeyzel, Belmont Luthezieu, Champagne, Chavornay, Haut-Valromey, Lompnieu, Sutrieu, Talissieu, Virieu le Petit) cela change le nombre de dossiers et la clé de répartition et il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec le service.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte ladite convention et demande à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

🔗 **Objet : Transfert de la parcelle B271 Commune de SAINT BOIS à la Commune d'ARBOYS EN BUGEY**

Le Maire rappelle que la Commune d'Arboys en Bugey a été créée par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2015 pour création au 1er janvier 2016.

Il informe qu'en application de l'article L.2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'ensemble des biens, droits et obligations du ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre supprimés et des Communes dont est issue la Commune nouvelle est transféré à cette dernière.

Néanmoins, les Communes ont l'obligation de publier auprès du service de publicité foncière territorialement compétent le transfert de propriété des biens vers la Commune nouvelle.

S'agissant de la parcelle, il est donc nécessaire de constater le transfert de la parcelle cadastrée section B numéro 271, laquelle par suite de la création de la Commune nouvelle possède un préfixe de numéro 340, au profit de la Commune d'ARBOYS EN BUGEY.

Ce bien fera l'objet d'une cession au profit de Monsieur GIRARDOT Pierre Christophe dont l'acte authentique est dressé en l'étude de Maître DOGNETON Jean-Claude à Culoz, au prix de 25 000.00 €.

Ainsi M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce transfert et de lui donner pouvoir à la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte ce transfert et autorise sa publication
- Donne à M. le Maire pouvoir de signature en exercice à procéder à ladite convention
- Demande à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

🔗 **Objet : Appel d'offre pour travaux supérieurs à 25 000€ pour le changement de l'ensemble des bouches à clé de la Commune déléguée de SAINT BOIS.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que trois appels d'offres ont été faits pour les travaux de l'ensemble du changement des bouches à clé sur la Commune déléguée de Saint Bois. La somme estimée dépassera les 25000€, ce qui demande, selon la nouvelle législation, un appel d'offre plus élargi en publicité ; les travaux devraient passer en investissement, ce qui nécessite également une délibération. Une demande d'aide sera faite à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour réaliser ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte de faire procéder à un appel d'offre plus élargi avec l'aide du Département et d'accepter également ces travaux en investissement.
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

🔗 **Objet : Classement des archives communales pour la Commune déléguée d'ARBIGNIEU**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis pour le classement des archives communales avait été proposé par le service des Archives du Centre de Gestion de l'Ain au moment de la mise en place de la Commune nouvelle d'Arboys en Bugey, et que parallèlement, l'archivage a été réalisé pour la Commune déléguée en 2016.

Compte-tenu de l'état des lieux réalisé par M. Jean-Michel BOURGEAT et une première élimination des documents faite en 2017, il va être nécessaire de procéder au classement définitif de notre fonds.

M. le Maire donne lecture du projet de convention avec le Centre de Gestion et indique que le prix de la journée est de 250€. Le devis porte sur un temps estimé de 26 jours soit un coût de 6500 € (non assujetti à la TVA) qui pourra être revu en fonction de la tâche effective.

Une subvention de 45 % pourrait être octroyée par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte de faire procéder au classement des archives communales d'Arbignieu par le Centre de Gestion de l'Ain,
- Accepte le projet de convention proposé au prix de 250€ la journée et l'estimation de 6500€,
- Sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental,
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

↳ **Objet : Demande d'aide à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un appel d'offre pour les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement**

Le Maire informe que le prix du schéma directeur EAU/ASSAINISSEMENT est largement supérieur à 25 000€. C'est pourquoi, après avoir rencontré une entreprise pour le schéma directeur assainissement, il propose de demander l'aide des services de l'ADIA pour gérer cet appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **13 présents – 15 voix**

- Accepte de faire procéder à un appel d'offre avec l'aide de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'accepter également ces travaux en investissement,
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

➤ **URBANISME** depuis le 13 avril 2018 :

Concernant le PLU, nous avons eu une réunion le 2 mai au cours de laquelle nous avons à nouveau échangé sur les zones AU du PLU de 2007 et sur celle(s) du PLU en cours de réflexion, pour statuer sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et défini les dates de la réunion de présentation du PADD aux PPA (Personnes Publiques Associées) et de la réunion publique, laquelle se tiendra finalement le lundi 11 juin 2018 à la salle PreyBoisé à 19h30 à Saint Bois.

Ce matin, 25 mai, a donc eu lieu la présentation du PADD aux PPA. Une ou deux vérifications sont à mener, et un point ou deux sont à reformuler. Nous devons également prendre en compte une diminution de la prévision de notre croissance démographique.

Outre la réunion publique, la prochaine réunion PLU de la commission est prévue le vendredi 6 juillet à 9h00, avec pour thème le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Concernant les documents d'urbanisme :

Déclarations d'Intention d'Aliéner : 3 demandes relatives à des ventes en cours.

Renseignements d'Urbanisme : 11 demandes relatives à des successions ou ventes en cours.

Certificats d'Urbanisme : 1 en cours a été accordé, 6 nouvelles demandes

* Le CU opérationnel de la famille MARCON pour Division en 2 lots à bâtir à Arbignieu, a été accordé positif.

*Nous rappelons que les réponses aux CU comportent désormais la mention : **Compte tenu de l'état d'avancement du PLU, à toute demande de PC ou PA sur ce terrain, un sursis à statuer pourra être opposé en application des dispositions de l'art. L 153-11 du code de l'urbanisme***

* 1 Demande de CU informatif du notaire pour vente de différents terrains agricoles d'Alain Codex à Arthur Soubeyrat.

* 2 Demandes de CU informatif du notaire pour donation de différents biens et terrains de Monsieur Bellemin à ses enfants.

* 1 Demande de CU informatif du notaire pour vente d'un bien situé Route de Perrozet au Crozet, vente Mme Matthews à Mme & M Bost (Mme Hervé Blanc).

* 1 Demande de CU informatif du notaire pour vente d'un terrain situé Chemin du Furans à Thoys, vente M Bondot Daniel à M & Mme Motte.

* 1 Demande de CU informatif du notaire pour vente d'un terrain situé Montée des Revoirettes à Arbignieu, vente Indivision Charnaud / Gonnard.

Déclaration Préalable : 1 « de régularisation » faisant suite à la visite de l'an dernier de l'agent assermenté du cadastre de Nantua, lequel avait relevé plusieurs constructions « non déclarées »

* DP pour régularisation d'un abri ouvert à Veyrin. Vu la réponse des services de la Préfecture, bénéficie d'un accord tacite au 26 mai.

Permis de Construire : Pas de nouvelle demande.

* Le PC de 2017 est toujours en cours de révision notamment pour défense incendie (SCI Mansoz, aux Sablières), il devrait être relancé au plus tard courant Mai.

Permis d'Aménager : 1.

* Concerne la zone 1AU, Aux Echets - à gauche au début de Montée François Parra en allant sur Sillignieu. En cours d'instruction. Nous allons émettre, semaine prochaine, notre avis auprès du service instructeur (avis tenant compte du PADD et de la Loi sur l'eau).

Informations diverses :

- **Eglise :** Les travaux de dépose de la toiture du clocher de l'église d'ARBIGNIEU sont programmés à partir de fin juin pour trois semaines.
- **Sécurité traversée de SAINT BOIS :** Les travaux ont été réalisés ce matin, il manque les panneaux qui seront mis en place lundi.

Questions diverses :

- **Informations sur BUGEY-SUD par le 1^{er} adjoint :** Une nouvelle ère s'ouvre pour les Communes, puisque d'ici à 2022, on prévoit un agrandissement des Intercommunalités, la disparition de certains départements et des régions plus étendues donc moins nombreuses. Compte tenu de tous les dossiers à traiter dans divers domaines, 4 à 5 emplois seraient à créer mais sans argent supplémentaire, et même avec des dotations qui vont continuer à baisser. Le Président de la CCBS a d'ailleurs demandé une analyse financière.

- **Questions de Mme BRODSKIS Anne :**

- **Ordures ménagères** = la redevance incitative évoquée par le ministre de l'Ecologie n'est pas à l'ordre du jour et semble difficile à appliquer au TRIMAX.
- **LINKY** = M. le Maire ne souhaite pas délibérer sur le refus d'installer les compteurs Linky sur la commune, car la loi oblige cette installation et cela nous mènerait à un procès perdu d'avance. Par contre, chaque particulier peut refuser l'installation de ce nouveau compteur.
- **Projet photovoltaïque sur BECU** = Mme Brodskis nous informe que le représentant d'Enercoop pourrait nous aider à développer ce projet.
- **Défibrillateurs** = ils vont être mis en place prochainement par PGE : 1 à la salle de PreyBoisé et 1 à la mairie d'Arbignieu.
- **Maison pour tous** = l'architecte attend le retour concernant la sécurité incendie.
- **Plus de développement dans le compte rendu sur les questions diverses** = les questions n'étant pas connues à l'avance, leurs réponses ne peuvent pas être préparées ; M. le Maire préfère ne pas faire figurer sur le compte rendu des réponses qui n'ont pas pu être vérifiées.

Prochaine réunion = 29 juin 2018

Le Maire, **BERGER Charles**

